



Thèmes et débats

Laïcité, règlements de fonctionnement, expression des convictions individuelles et positionnement professionnel, comment s'en sortir ?

20 février 2015

Présentation de la situation

La thématique traitée le 28 novembre 2014 par le comité éthique ne cesse de se trouver réactualisée depuis ce début d'année. Les événements du 7 janvier en France et l'impact, voire l'onde de choc qui en a suivi sur le plan national ou international n'a pas manqué de marquer durablement nos esprits et la vie de nos structures.

L'Arsea souhaite apporter sa part et sa contribution dans ce large débat à présent ouvert. Au-delà des grands principes, il y a lieu de réfléchir aux applications concrètes, concernant tant les bénéficiaires accompagnés que les professionnels qui les côtoient.

Parallèlement aux faits récents qui ont profondément marqué l'actualité, viennent se « télescoper » à la fois :

- 1. Des chantiers menés par nos autorités et d'autres instances** ainsi que la parution de divers documents sur la question :

- Parution du document « Laïcité et gestion du fait religieux dans les structures socio-éducatives » (Guide rappelant les bonnes pratiques et les réponses, encadrées par le droit, aux cas concrets relevant du fait religieux - Observatoire de la laïcité - 2014),
- Publication d'une note de la PJJ « Plan d'action de la PJJ en matière de respect du principe de laïcité et des pratiques religieuses des mineurs pris en charge dans les établissements et services du secteur public et du secteur associatif habilité et du principe de neutralité par les agents prenant en charge ces mineurs » (fin 2014).

Depuis 2012, la DPJJ mène des réflexions sur l'exercice du culte par les mineurs pris en charge au sein des établissements, le nécessaire principe de neutralité que doivent observer les professionnels au sein de ces établissements et le règlement de fonctionnement. D'ici la fin du 1er semestre 2015, la DPJJ devrait publier une nouvelle note sous forme de Guide pratique pour répondre aux questions que se posent les professionnels sur ces questions de laïcité.

- Remarques de la CNAPE (février 2015) sur cette note relative à la laïcité avec en toile de fond, la nécessité :
 - de mettre en place des espaces d'échanges et de dialogues, tant au niveau des structures qu'à un niveau



plus global (le comité éthique est à cet endroit une instance où ces débats ont toute leur place),

- de mener une réflexion préparatoire à l'élaboration des règlements de fonctionnement de nos structures.

2. Des chantiers associatifs, tels que la réactualisation du projet associatif ou la refonte des règlements de fonctionnement,

Force est de constater que les établissements et services de l'Arsea sont confrontés dans leur fonctionnement à la gestion de contradictions entre principe de laïcité, possibilité ou non d'une expression de conviction religieuse (sous réserve de prosélytisme), « développement d'une citoyenneté responsable, active, critique et solidaire et la promotion de l'égalité et de la mixité » (référence : Observatoire de la laïcité).

A ce stade, la première nouvelle réjouissante met en évidence que l'Arsea n'est pas hors du monde mais traversée par les idéaux et les grandes interrogations voire mutations du moment. Il importe, dès lors, d'essayer d'approfondir ce qui nous rassemble et de proposer des déclinaisons heureuses quant aux modalités d'accompagnement que nous souhaitons privilégier.

Si l'association s'attelle actuellement à un important travail de réécriture de son projet,

ce dernier trouvera sa matérialisation dans le quotidien des établissements et services. Ces structures, pour leur part, sont, à présent, confrontées à la dynamique de réactualisation des règlements de fonctionnement.

A ce niveau, un large consensus se fait jour pour solliciter les réflexions du comité éthique afin d'inscrire les valeurs portées par l'Arsea au cœur des projets de service et règlements de fonctionnement.

Amenée à piloter ces travaux pour l'ensemble de l'Arsea, la chargée de mission Qualité - développement souhaite voir cette thématique reprise à travers un large faisceau prenant en compte les pistes réflexives ébauchées et, si possible, consolidées par le comité éthique.

Géraldine Gédalia - Jean Dumel

Synthèse des débats

La réflexion s'engage avec le souhait de parvenir à se dégager des stricts éléments en lien à une actualité brûlante.

La perspective recherchée par l'association vise à interroger la thématique de la laïcité pour l'inscrire en tant que valeur, tant dans le nouveau projet de l'ARSEA qu'à travers les projets de service et règlements de fonctionnement. Le but est de rendre vivant, ce que nous pouvons envisager comme une doctrine fédérative et qui amène l'ARSEA à



militar pour rendre possible « Une place pour chacun, un projet pour tous ».

«Les questions de laïcité et la dimension non confessionnelle n'apparaissent bien souvent que dans le registre de l'implicite, comme si nous rencontrons sur le terrain une difficulté à les nommer»

Si en terre concordataire, le contexte et l'histoire régionale sont constitutifs des postures, l'ARSEA n'a de cesse d'affirmer son attachement à l'universalité de son action en la référençant à un humanisme rhénan considéré comme emblématique. Qu'en est-il dans les faits et quelles traductions proposer dans les pratiques professionnelles de tous les jours ?

«la laïcité n'est pas hostile aux religieux »

singulière en tant qu'association non confessionnelle et sans références parentales fondatrices. Si elle se trouve parfois associée de façon exagérée à la notion de « laïcard »,

Nous constatons, au sein des structures de notre association, que les questions de laïcité et la dimension non confessionnelle sont bel et bien présentes. Mais elles n'apparaissent bien souvent que dans le registre de l'implicite, comme si nous rencontrons sur le terrain, une difficulté à les nommer.

Dès ses fondements, l'ARSEA s'inscrit dans une position

il importe en priorité, à l'heure actuelle, de se pencher sur la définition du terme laïque et de rappeler que la laïcité n'est pas hostile aux religieux. Ainsi proposé, nous sommes amenés à réfléchir aux représentations que nous développons les uns et les autres autour de la notion de laïcité. Vu nos champs d'activité, nous pouvons nous autoriser d'emprunter à Voltaire le propos suivant « nous sommes des missionnaires laïques ».

A cet endroit, un retour aux sources en référence à l'héritage du grec ancien, nous invite à penser le « laos »* comme origine de la laïcité.

Prenant appui sur cette référence, le « laos » renvoie à l'idée d'unité du peuple autour de trois exigences indissociables :

- La liberté de conscience
- L'égalité de tous les citoyens
- La visée de l'intérêt général du bien commun à tous.

Dans cette logique, nos débats nous conduisent à affirmer que la laïcité doit permettre à la sphère publique de se dégager de toute emprise pouvant être exercée au nom d'une religion ou d'une idéologie particulière.

Comme l'état laïque, l'association s'attache à développer une forme de neutralité (du latin « neuter » : « ni l'un ni l'autre ») consubstantielle au sens où elle s'interdit de privilégier une option spirituelle particulière



«La laïcité a pour vocation de nous préserver de tout morcellement communautariste»

au niveau de l'espace public en général, la laïcité a pour vocation de nous préserver de tout morcellement communautariste. Rappeler avec force cette option que l'on pourrait décliner comme une mission intrinsèquement rattachée à l'humanisme peut être essentielle.

Car nous sommes confrontés aujourd'hui, sans réserve, à une réalité sociale qui voit émerger une résurgence du religieux venant toucher aussi bien les usagers que les professionnels.

Dès lors, que faire ? Se réfugier dans une « politique de l'autruche » et rester dans l'implicite ou, à l'extrême inverse, adopter des règlements autoritaires ?

«La laïcité n'est pas le gommage des religions»

parvenant à capitaliser sur les valeurs non confessionnelles. Il importe, à ce stade, d'en assumer les choix avec la sérénité d'une conviction qui associe dans l'adversité, sous nos latitudes, valeurs universelles et humanisme.

tout en développant des valeurs contributives au vivre ensemble. Ainsi au sein des structures de l'ARSEA comme

Peut-être est-il indispensable de choisir une troisième voie en

Il s'agit bien d'un choix de représentation du monde qui nous amène à privilégier, avec les personnes accueillies, un travail pour leur permettre de parvenir à fonder une identité minimale sans recourir aux seules références du religieux.

Est ici rappelé que la laïcité n'est pas le gommage des religions, mais qu'il importe de cultiver une forme de neutralité professionnelle comme un pare-feu au prosélytisme pour accueillir l'autre tel qu'il est sans renoncer à ce que nous sommes.

Ainsi, les professionnels, dans nos établissements et structures, doivent s'attacher à faire coexister les différences pour parvenir à construire un vivre ensemble sans opposer les croyances les unes aux autres.

Souvent nous sommes interpellés de façon très spontanée par une question que posent bon nombre d'enfants face à l'adulte, parents ou éducateurs « mais toi qu'est-ce que tu crois, est-ce que tu crois ? ».

Interrogation qu'il importe de ramener au modèle de construction de l'identité, alors même que nos réponses s'avèrent bien des fois balbutiantes ou floues alors qu'elles se doivent d'être portées par une démarche dialectique et une approche pédagogique qui laisser émerger une réflexion intellectuelle propice à l'amorce d'un dialogue avec l'autre.



«La tolérance nous invite à pouvoir entrer en débat avec l'autre et non son contraire»

tolérance nous invite à pouvoir entrer en débat avec l'autre et non le contraire.

Il est ici question de la construction d'une vie sociale qui ne peut se faire que dans un respect de règles ; il n'est pas question de tout accepter et la tolérance ne peut être à sens unique. En d'autres termes, comprendre n'est pas admettre.

Il s'agit dans un prolongement pratique d'inscrire la tolérance et donc ses limites dans les règles de vie de l'établissement, tout en permettant à l'autre d'exister en confiance dans ses croyances.

«Nous nous heurtons parfois à des personnalités en pleine construction manquant d'assises identitaires qui renvoient à un fort besoin de considération»

d'accueil. Document quasi inaugural qui indique, « voilà comment cela se passe dans la structure ».

Ainsi sommes-nous conviés, sans angélisme, à une tolérance que nous tenons à différencier de l'idée d'exigence des usagers. La

tolérance nous invite à pouvoir entrer en débat avec l'autre et non le contraire.

Il est ici question de la construction d'une vie sociale qui ne peut se faire que dans un respect de règles ; il n'est pas question de tout accepter et la tolérance ne peut être à sens unique. En d'autres termes, comprendre n'est pas admettre.

Il s'agit dans un prolongement pratique d'inscrire la tolérance et donc ses limites dans les règles de vie de l'établissement, tout en permettant à l'autre d'exister en confiance dans ses croyances.

De façon pratique, il importe de mettre en œuvre un processus de la transmission qui peut être décliné favorablement à travers une procédure balisée et précisée dans le cadre du livret

d'accueil. Document quasi inaugural qui indique, « voilà comment cela se passe dans la structure ».

Fort de cette inscription initiale dans les options défendues par l'association et relayées par les services ou établissements en termes didactiques, l'accueil de l'autre ne peut être envisagé qu'à partir d'une approche centrée sur la personne (référence à Carl Rogers) intégrant une posture de non jugement, des attitudes positives et une empathie avérée.

Ceci dit, nous nous heurtons parfois à des personnalités en pleine construction manquant d'assises identitaires mais qui renvoient à un fort besoin de considération. Ce dernier peut passer par une identification formelle en référence à une croyance, perçue comme une condition sine qua non pour exister et être reconnu. Ce schéma qui peut correspondre à une phase de recherche toute adolescente nécessite un étayage pour constituer une étape sur le chemin qui mène de soi à l'autre.

Bénéficiaires et professionnels peuvent être subjugués par un tropisme communautaire venant brouiller les lignes entre les convictions et l'intime, mettant, de fait, au défi, la laïcité. De telles configurations constituent un terrain de prédilection pour une dérive, et devenir terreau d'effraction du lien social dans une démarche prônant, à mots couverts, une forme de prosélytisme ou de ségrégationnisme. Il s'agit bien d'éviter une coagulation et un appauvrissement des pensées qui ne seraient plus diversifiées. Le risque est de gélifier les rapports à l'autre,



dans un sens unique qui aboutit, à l'inverse du but poursuivi, se souhaitant œcuméniste, dans le sens de rassembler des personnes ou des idéologies différentes à un mécanisme ultime d'exclusion par des interprétations partiales et simplistes en lien au religieux.

Jean DUMEL

*source Henri PENA-RUIZ Philosophe ancien membre de la commission sur l'application de la laïcité dans la République

Des lectures complémentaires pour aller plus loin :

- « La morale laïque : des repères universels » Henri Pena-Ruiz fascicule MAIF.
- « La laïcité mode d'emploi, cadre légal et solutions pratiques 42 études de cas » Dounia Bouzar éditions d'organisation
- « La laïcité falsifiée » Jean Baubérot éditions la découverte.